

# Mécanicien 250 kW

## Annexe II de l'arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW

### Horaires d'enseignement

<b>FORMATION MODULAIRE</b>		
<b>Matières</b>	<b>Cours</b>	<b>TP</b>
<b>Module M1-1 (Machines marines)</b>		
Moteurs Diesel et à allumage commandé	12 h	21 h
Moteurs hors-bord	6 h	15 h
Auxiliaires	3 h	12 h
Sécurité	-	3 h
<i>Total module M1-1</i>	<i>72 h</i>	
<b>Module M2-1 (Electricité)</b>		
Lois générales de l'électricité	6 h	9 h
L'électricité à bord	6 h	12 h
<i>Total module M2-1</i>	<i>33 h</i>	
<b>TOTAL FORMATION « MECANICIEN 250 KW » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises)</b>	<b>105 h</b>	

<b>FORMATIONS SPECIFIQUES*</b>	
Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)	55 h
<b>Total formations spécifiques</b>	<b>55 h</b>

<b>TOTAL FORMATION « MECANICIEN 250 KW »</b>	<b>160 h</b>
--	--------------

\* suivant le candidat - cas d'un candidat entrant dans la profession.

# Annexe III

## Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW

L'évaluation nécessaire à l'acquisition des modules conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
<b>Module M1-1 (Machines marines)</b>			
	1	Epreuves pratiques en cours de formation (suivant les modalités définies ci-dessous)	-
<b>Module M2-1 (Electricité)</b>			
	1	Epreuves pratiques en cours de formation (suivant les modalités définies ci-dessous)	-

Les épreuves sont notées de zéro à vingt.

Est éliminatoire toute note égale zéro à l'une des épreuves.